



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 19 MAI 2015**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Claude GÉHIN, Maire.

**Secrétaire de Séance** : Mlle FACQUEZ Angélique

**Étaient présents** : M. GÉHIN Claude, M. PRIEUX Jean-Noël, M. NESTEL Gilles, M. BON Pascal, M. BRUNELLI-BRONDEX Michel, Mme CHOQUET Myriam, Mme DÉFOSSÉ Patricia, Mlle FACQUEZ Angélique, Mme MITHRA Delphine, Mlle OUERTATANI Aïcha, M. PIERRE Éric, M. SAILLET Rémy, Mme PRAVET Sylvaine.

**Absents excusés** : Pouvoir de M. PICARD Geoffroy à M. NESTEL Gilles.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de présence du public lors des séances du conseil municipal. Les séances sont ouvertes au public sans restriction.

**I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 08/04/2015**

Les conseillers n'ayant transmis aucune observation, le procès verbal de la séance du 8 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II 2015-20– RENÉGOCIATION DE L'EMPRUNT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire rappelle les conditions de l'emprunt de la salle polyvalente de 500 000 € au taux de 4.37% étalé sur 21 ans - A ce jour le capital restant dû est de 400 000 € sur 16 ans soit un coût de 545 000 € .

Une demande de réaménagement de l'emprunt en intégrant une offre de prêt pour la nouvelle garderie pour un montant de 50 000€ a été déposée auprès de la caisse d'épargne.

La caisse d'épargne propose les offres suivantes en rappelant les conditions de remboursement de l'emprunt par anticipation comprenant le montant des indemnités actuarielles de 140 010.80 €.

- **Stratégie 1 proposée** : un allongement de la durée sur 21 ans et intégration dans le taux du prêt du montant des indemnités, soit un montant refinancé de 450 000 € au taux de 3.60% soit un coût de 628 200 €

- **Stratégie 2 proposée** : un allongement de la durée sur 21 ans, et intégration des indemnités dans le capital restant dû 140 010.80 € soit un montant total de 590 010.80 au taux de 1.93% échéances annuelles avec amortissement constant du capital soit un coût de 715 270 €

Une demande a été déposée auprès du Crédit Agricole sur un montant de 50 000 €

- Sur 10 ans, taux à 1,58% : échéances trimestrielles de 1353 €

- Sur 15 ans, taux à 1,99% : échéances trimestrielles de 965,94 €.

Coût de l'emprunt étalé sur 10 ans au taux de 1.58% représente 55 000 €

Au vu de l'étude des offres monsieur le Maire propose de maintenir les conditions de l'emprunt actuelles et de retenir une offre du Crédit Agricole au taux le plus intéressant.

Les membres du conseil décident de retenir l'offre du crédit agricole pour un montant de 50 000€ au taux de 1.58% sur 10 ans soit un coût de 55 000 € .

### **III 2015-21– PROPOSITION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA NOUVELLE GARDERIE**

**Proposition de location** : 34 386 € H.T soit 41 263 € T.T.C soit 1001.32 H.T X 36 mois

La présente proposition financière est indexée à compter de la date du contrat jusqu'à la mise en location sur la base d'un index soit 0.13 € en date du 15 avril 2015. Le fonds de compensation de tva ne prend pas en charge les frais de location.

**Proposition d'acquisition** : 33 386.00 € H.T soit 40 063 € T.T.C

Reversement FCTVA 6 572 €

Montant total = 33 491 € T.T.C

Présentation des devis des raccordements :

- pour les branchements électriques :

- Éric PETIT : 995,28 € TTC
- ID' électric : 834,00 € TTC
- TPR : 1734,00 € TTC

Après consultation, les membres du conseil décident donc de retenir, à l'unanimité, l'entreprise Éric PETIT pour un montant de 995,28 € TTC.

- pour les branchements d'assainissement :

- Copred : 2227,20 € TTC
- NC GROUPE : 3408,00 € TTC
- EMTS : pas de réponse

Après consultation, les membres du conseil décident donc de retenir, à l'unanimité, l'entreprise Copred pour un montant de 2227,20 € TTC. Le montant total des raccordements s'élève à 3222.48 € reversement d' une partie de la tva soit 456 € coût total raccordements : 2766.48 €

Le coût total de l'opération est de 36 258 € TTC financé par un emprunt.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide : de retenir le projet d'acquisition d'un bâtiment préfabriqué et le plan de financement ci-dessus.

### **IV – APPROBATION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES**

Monsieur le Maire présente le schéma de mutualisation des services proposé par la Communauté de Communes. La mutualisation des services est imposée par l'Etat, les communes seront amenées à regrouper les services afin d'économiser les coûts. La Communauté de communes propose les services suivants auxquels la collectivité a répondu favorablement sur les postes n°3-n°4-n°6.

- 1 - Groupement d'achats ( la commune n'y adhère pas actuellement )
- 2 – Assistance à Maîtrise d'œuvre – (la commune n'y adhère pas actuellement)
- 3 – Document unique – mise en œuvre à compter de 2015 jusqu'en 2019
- 4- Entretien voirie et Espaces verts – mise en œuvre en 2015
- 5- Entretien des bâtiments publics – (la commune n'y adhère pas actuellement)

6- Instruction du droit des sols en remplacement des services de la DDT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. La Communauté de communes instruira les demandes d'instruction du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, permis modificatif, transfert de permis, autorisation de travaux dans un Erp, dia , demande de renseignements d'urbanisme, mise en place de PUP et autres....) La commune continuera à instruire les demandes de droits des sols déclaration préalables, cu. Mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Monsieur SAILLET demande que la communauté de communes programme une réunion afin d'apporter des précisions complémentaires sur certains postes de la mutualisation.

#### **V – 2015-22 VENTE TRACTEUR – AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les devis des ETS Hautin et ETS Jardin des Loisirs concernant le démontage et remontage et achat de pièces pour un montant total de 3800 €. Au vu de l'ancienneté du tracteur acquit le 24/02/1993, il avait été décidé de le céder.

Monsieur le Maire présente un projet de rachat par les Ets La Charité du tracteur ISEKI acquit par la commune le 24/02/1993. Le montant proposé est de 1950 €.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote

Les membres du conseil décident par 13 voix : pour et 1 voix : contre

- d'approuver la vente tracteur acquit le 24/02/1993 et autorise la sortie de l'inventaire du matériel.

#### **VI –2015-23 - LOGEMENT COMMUNAL 42 RUE GRANDE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la résiliation du contrat de location par le locataire à la date du 1<sup>er</sup> avril 2015. Le logement communal est vacant depuis le 01/05/2015. Monsieur le Maire rappelle le projet de vente du logement et décide de renouveler le projet et de faire réaliser une estimation par les domaines.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de mise en vente du logement communal 42 Rue Grande

#### **VII –2015-24 APPROBATION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE CANTINE ET DE GARDERIE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PRAVET relatif à la présentation des nouveaux règlements de cantine et de garderie. Les tarifs des services de la cantine et garderie sont fixés à 4 € repas – garderie matin 2.70 €, garderie de 15H45 à 16H30 1 € et garderie du soir 2.70 €.

Les modifications apportées au règlement de cantine et garderie sont les suivantes :

- réservation de repas fixée au mois
- annulation de repas et ajout sous huit jours avec justificatifs (certificats médicaux)
- garderie matin de 7H15 à 9H00 - après-midi 15h45 à 16H30 – soir 16H30 – 19H00

Monsieur SAILLET propose qu'il soit rajouté sur le coupon réponse d'annulation une partie portant reçu à remettre aux parents. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les nouveaux règlements de cantine et de garderie.

#### **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

**2015-25** -Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion au CAUE 77. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne). Le CAUE est chargé de conseiller les

communes et particuliers pour tous projets d'aménagement paysager. Le montant de l'adhésion est fixé à 0.15 € par habitants.

Monsieur le Maire remet le projet du plan de déviation au responsable de la voirie relatif aux travaux de gravillonnage de la route D213 du 26 mai 2015 au 26 juin 2015 (voir arrêté départemental affiché à la mairie).

Monsieur le Maire présente le projet de convention relatif à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet à l'INSEE. Les membres du conseil autorisent le Maire à signer ladite convention entre la commune et l'INSEE.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réunion du SMITOM-LOMBRIC en date du 18/05/2015 concernant les nouvelles modalités d'accès aux déchèteries où un quota de droits d'accès est accordé pour une année civile à chaque administré soit 18 passages annuels. Afin de faciliter l'application sur le terrain, les droits d'accès consommés à chaque passage sont décomptés en fonction du type de véhicule uniquement (ils sont indépendants du type de déchets et du niveau de remplissage du véhicule. Ce nouveau dispositif sera mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur SAILLET propose qu'une motion soit déposée par la commune auprès du SMITOM-LOMBRIC afin de revoir ce règlement. Monsieur SAILLET se chargera de préparer un projet de motion.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité d'étudier un lieu complémentaire afin de stocker une partie des archives et propose d'utiliser la salle des associations. Madame OUERTATANI indique la nécessité de revoir les mesures de sécurité l'équipement de la porte d'entrée et fenêtres devront être sécurisées.

Madame PRAVET rappelle la nécessité de laisser à disposition une salle pour l'organisation des réunions des associations et éventuellement utiliser la salle de la garderie situé au rez-de-chaussée du logement communal Place de l'Eglise.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir sur le projet de réhabilitation du local bibliothèque en logement communal. Madame DÉFOSSÉ rappelle l'utilisation de la bibliothèque chaque lundi par les écoles.

### **TOUR DE TABLE**

Monsieur BON demande la procédure de publicité relative à la vente de biens communaux.

Monsieur PIERRE rappelle le projet du CFA relatif aux aménagements des espaces verts de la commune. Le CFA a reporté le projet suite aux mesures du plan Vigipirate renforcé. Le CFA maintien le projet prévu cet automne.

Madame PRAVET informe que la fête de l'école aura lieu le 27 juin 2015 et demande si la commune organise une réception. La commune participera comme tous les ans.

Madame DÉFOSSÉ rappelle la réunion organisée par la commission des transports et informe les membres du conseil de la mise en place d'un abri bus au collège au Châtelet en Brie. Monsieur le Maire demande si la ligne 41 est maintenue. Madame DEFOSSE confirme le maintien de ladite ligne.

Monsieur le Maire remercie Madame DÉFOSSÉ pour le don d'un équipement de bureau.

Madame DÉFOSSÉ demande le suivi du dossier contrat eau. Monsieur le Maire indique que l'ouverture des plis se déroulera jeudi 21/05/2015. Plus de question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55.

Le Maire, C. GÉHIN

